

éorén

centre
du bas-lac

"L'éorén est une école régionale multisite dynamique, dotée d'un leadership fort, répondant de manière efficace et dans le respect de ses valeurs aux besoins du terrain et aux identités locales."

CYCLES 1 ET 2 (ANNEES 1 A 8)

Année scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Au sein des villages, les écoles jouent un rôle phare. Non seulement par leur essentielle mission pédagogique, mais également par le lien social qu'elles permettent de créer et d'entretenir. Bien souvent, c'est au moment où nos enfants entrent à l'école que nous apprenons à connaître les familles voisines et que nous tissons des liens.

La commune de Laténa a très rapidement affirmé sa volonté de soutenir le rôle social de l'école. Le maintien des manifestations scolaires et l'alimentation des fonds scolaires qui en découle en sont un élément clé. Ces fonds permettent d'enrichir de façon notable l'offre en activités, qu'elles soient culturelles, sportives ou pédagogiques. A ce titre, le Conseil communal tient à saluer l'engagement de toutes les personnes qui œuvrent, bien souvent de façon bénévole, à l'animation de la vie villageoise et à la récolte des fonds en faveur de tous les enfants.

Dans la perspective de l'évolution climatique, un accent particulier est mis sur l'aménagement des cours de nos différents collèges. La volonté est d'en améliorer leur qualité afin d'atteindre plusieurs objectifs : augmenter les zones de végétation et les plantations d'arbres pour lutter contre les îlots de chaleur, répondre au besoin de mouvement des enfants par des jeux qui développent équilibre et agilité, et créer des opportunités d'enseignement en extérieur. Le réaménagement de la cour de Wavre est terminé, et celle du Vieux Collège de Marin devrait être réalisée en 2027. A côté de ces projets pilotés par la commune, les initiatives d'enseignant·e·s qui vont dans le même sens sont également encouragées et soutenues. Ce sera notamment le cas au collège des Tertres et à Vigner, dans l'attente de pouvoir réaliser des projets plus ambitieux. A terme, les cours pourront offrir un havre agréable et sécurisé au cœur des villages.

L'étude du projet-pilote MAÉ (Ma journée à l'école) est un autre point phare de cette législature. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet cantonal et bénéficie à ce titre d'un co-financement. MAÉ ambitionne de repenser l'accueil de l'enfant grâce à une collaboration renforcée entre l'école et la structure d'accueil parascolaire, tout en proposant une offre de qualité en termes d'activités après l'école. L'étude est en cours à Marin et concernera les enfants scolarisés de la 1^e à la 6^e année. Les parents seront tenus informés de l'avancée du projet.

De façon générale, le Conseil communal, par son service de la cohésion sociale et de la formation, s'engage à soutenir le quotidien des familles, afin qu'elles puissent accompagner sereinement leurs enfants sur le chemin des apprentissages et de l'autonomie.

En vous remerciant de la confiance témoignée et de votre précieuse collaboration, recevez, Madame, Monsieur, Chers parents, nos meilleures salutations.

Vanessa Renfer

Conseillère communale de Laténa

Chers parents, chers élèves,

"L'éorén (École obligatoire de la région de Neuchâtel) est une école régionale multisite dynamique, dotée d'un leadership fort, répondant de manière efficace et dans le respect de ses valeurs aux besoins du terrain et aux identités locales".

La direction de l'éorén, Centre du Bas-Lac, se réjouit donc de guider vos enfants sur les chemins d'un savoir empreint de persévérance, tolérance et motivation depuis la 1^e à la 11^e année.

Cette équipe est constituée comme suit :

Directeur général :	M. Thierry Colomb
Directeur adjoint (années 1 à 6) :	M. Raphaël Brissat
Directeur adjoint (années 7 à 11) :	M. Xavier Decrauzat

À nous trois, nous continuons d'œuvrer pour que le Centre du Bas-Lac reste une école de proximité et de qualité grâce aux compétences reconnues du corps enseignant et de tou·te·s les acteurs·trices de l'école. Si nous tenons à conserver des spécificités locales dans chaque région, nous nous attelons cependant à créer des synergies et des collaborations horizontales à l'intérieur des cycles, afin que vos enfants puissent continuer de s'épanouir à l'école.

Nous souhaitons à vos enfants une très belle année scolaire 2026-2027 !

La Direction du Centre du Bas-Lac

Table des matières

Message de Mme Vanessa Renfer, Conseillère communale	p. 1
Message de M. Thierry Colomb, Directeur du Centre du Bas-Lac	p. 2
Table des matières	p. 3
Adresses et numéros de téléphones utiles	p. 4
Autorités scolaires	p. 4
Secrétariats	p. 4
Salles des maîtres	p. 5
APE La Tène _ APSB	p. 5
Marin et Wavre : structure d'accueil "Les Moussaillons"	p. 5
Enges : "Les petits Enges"	p. 5
Saint-Blaise : structure parascolaire "L'Accueil"	p. 5
Bibliothèque / Médiathèque / Bibliothèque scolaire de Vigner / Bibliobus	p. 5
OCOSP / Orthophonie / Psychomotricité / Ergothérapie	p. 6
Disposition d'ordre générale	p. 7
Contacts avec le/la/les titulaire-s de classe	p. 7
Heures d'entrée et de sortie	p. 7
Cahier de vie – Carnet de devoirs – Agenda scolaire	p. 7
Éducation physique	p. 7
Départ d'un-e élève	p. 7
Objets trouvés	p. 7
Absence / Congé des élèves	p. 7
Aspects pédagogiques	p. 8
Appui / Soutiens / Rattrapage / Mentorat	p. 8
Études surveillés – devoirs accompagnés	p. 8
Aides pédagogiques	p. 8
Classe terminale "TE"	p. 8
Nouvelles technologies	p. 8
Sports-Arts-Études	p. 8
Scolarité neuchâteloise et organisation de l'éorén	p. 9
Sécurité	p. 10
Assurance-accidents	p. 10
Responsabilité civile	p. 10
Patrouilleurs-euses scolaires / Éducation à la circulation	p. 10
Baudriers / Pédibus / Parking	p. 10
Planches, patins à roulettes et trottinettes	p. 10
Récréations	p. 10
Service socio-éducatif, médecine, hygiène, santé	p. 11
Service socio-éducatif	p. 11
Médiation	p. 11
Service de Santé Scolaire	p. 11
Poux / Santé	p. 12
"Mon corps est à moi"	p. 12
Orthophonie	p. 12
Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)	p. 13
Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)	p. 13
Centre neuchâtelois de psychiatrie pour enfants et adolescents (CNPea)	p. 13
Religion	p. 13
Commune de Laténa	p. 13
Téléphones portables et autres appareils électroniques	p. 13
Fêtes scolaires	p. 14
Sports d'hiver ou camps	p. 14
Journées de sports ou camp (d'hiver ou d'été)	p. 14
Camps de ski	p. 14
Équipement	p. 14
Plan des vacances scolaires 2026-2030	p. 15
Renseignements complémentaires	p. 16
Demande de congé exceptionnel	p. 17

Adresses et numéros de téléphone utiles

Autorités scolaires

Conseillère communale de Laténa :

Mme Vanessa Renfer

Service de la Cohésion sociale et de la formation

e-mail : Latena.Cohesionsociale@ne.ch

 **032 886 66 20**

Directeur du Centre du Bas-Lac

Directeur adjoint années 1 à 6

Directeur adjoint années 7 à 11

Thierry Colomb

Raphaël Brissat

Xavier Decrauzat

Secrétariat des cycles 1 et 2 (années 1 à 8)

Mme Mailinda Kurtaliqui

mailinda.kurtaliqui@rpn.ch

 **032 886 42 40**

éorén (École obligatoire de la région de Neuchâtel)

Centre du Bas-Lac

(Commune de Laténa, avec les villages d'Enges, de Marin-Epagnier, de Thielle-Wavre & de Saint-Blaise)

Rue de Vigner 9

2072 Saint-Blaise

Le secrétariat et la permanence téléphonique sont ouverts uniquement selon l'horaire suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h15 – 11h15	07h15 – 11h15	07h15 – 11h15	07h15 – 11h15	07h15 – 11h15
Après-midi	13h30 – 15h45	13h15 – 14h00	Fermé	13h30 – 15h45	13h30 – 15h45

Secrétariat général et du cycle 3 (années 9 à 11)

Mme Christine Maillardet

christine.maillardet@rpn.ch

 **032 886 42 00**

éorén (École obligatoire de la région de Neuchâtel)

Centre du Bas-Lac

(Commune de Laténa, avec les villages d'Enges, de Marin-Epagnier, de Thielle-Wavre & de Saint-Blaise)

Rue de Vigner 9

2072 Saint-Blaise

Pour excuser votre enfant malade, veuillez vous adresser directement à son enseignant-e.

Salle des maîtres des Collèges de Vigner (années 1 à 6), Saint-Blaise : ☎ **032 886 49 75**

Salle des maîtres du Collège des Tertres, Marin : ☎ **032 886 42 28**

Salle des maîtres du Collège de Wavre : ☎ **032 886 42 42**

Salle des maîtres du Collège d'Enges : ☎ **032 886 62 13**

Collèges de Vigner (années 7-8), selon les modalités communiquées par le-la titulaire en début d'année

APE La Tène (Association des parents d'élèves de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre)

Présidente : Mme Nicole Bomard

☎ 078 784 27 22

www.appe-latene.ch

secretariat@ape-latene.ch

APSB (Association des parents d'élèves de Saint-Blaise)

Président : M. Jerome Borboen

☎ 078 896 36 62

www.apsb.ch

association.de.parentes.apsb@gmail.com



Comité d'Enges

Représentant des parents : M. Michel Vesco

Contact : ☎ 032 757 20 11

Marin et Wavre : structure d'accueil "Les Moussaillons"

Responsables : Mmes Isabelle Walther, Katia Manoukian et Aline de Montmollin

Contact : ☎ 032 756 02 36

info@lesmoussaillons.ch

Saint-Blaise : structure parascolaire "L'Accueil"

Responsable : Mme Annabel De La Fuente

Contact : ☎ 032 753 38 14

accueil@le-castel.ch

Enges : structure parascolaire "Les petits Enges"

Responsable : Mme Patricia Boillat-Richard

Contact : ☎ 032 886 47 94

LesPetitsEnges@ne.ch

Bibliothèque / Médiathèque (Marin)

Bibliothécaires : Mmes Flavia Boillod et Luciana Della Rovere

Contact : ☎ 032 886 66 18

bibliobus.latena@ne.ch

Bibliothèque scolaire de Vigner (Saint-Blaise)

Bibliothécaire : Mme Delphine Chaignat

Contact : ☎ 032 886 42 07

delphine.chaignat@rpn.ch

Bibliobus à Enges et à Saint-Blaise

Contact : www.bibliobus-ne.ch



OCOSP (Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle)



032 889 69 63

Orthophonie

Hauterive :

Daniela Rodriguez-Ferro
Rue des Longschamps 11
2068 Hauterive



077 523 00 96

Saint-Blaise :

Sarah Aeschlimann, Anne Panchaud, Sophie Willemin et Evelyne Wolf-Bonny
Rue du Temple 14
2072 Saint-Blaise



032 753 64 46

Marin :

Céline Perrin-Blaser et Perrine Girard
Rue de la Gare 15
2074 Marin



032 753 08 63

Séverine Flury-Botteron
Rue de Bellevue 7
2074 Marin



079 699 43 63

Psychomotricité

Cabinet de psychomotricité
Mme Aline Schoch Prince
Rue du Seyon 1A
2000 Neuchâtel



079 672 28 83

Ergothérapie

Mme Rosita Cossentino Pelletier
Ergomarin
Rue Auguste Bachelin 11
2074 Marin



032 753 06 02

Mme Martine Rouèche
Rue de Neuchâtel 39
2034 Peseux



079 547 13 42



Dispositions d'ordre général

Contacts avec le·la·les titulaire·s de classe

Chaque enseignant·e vous reçoit sur rendez-vous. Un dialogue constructif entre titulaire·s de classe et parents est la meilleure façon de trouver des solutions aux problèmes scolaires des élèves tout au long de l'année, sans attendre les promotions.



Heures d'entrée et de sortie

Nous vous demandons de vous référer à l'horaire de classe et de prendre les dispositions nécessaires pour que votre enfant ait assez de temps pour arriver à l'heure à l'école.

Cahier de vie - Carnet de devoirs - Agenda scolaire

Ce document est le trait d'union entre l'école et la maison. Il sert à renseigner les parents sur les devoirs, le travail et la conduite de leur enfant.

L'élève de 7^e et de 8^e année doit être porteur de ce document à toutes les leçons. Il·elle est tenu·e de le présenter sur simple demande à tout adulte travaillant dans le collège. Il·elle le fait signer, chaque fin de semaine, par ses parents ou par son·sa représentant·e légal·e. L'agenda scolaire a le caractère d'un document officiel et doit être bien tenu (exempt de graffitis). En cas de perte, un nouvel agenda devra être acheté auprès du secrétariat au prix de 10.- CHF.

Éducation physique

Les chaussures de gymnastique à semelles noires ou foncées (sauf celles portant la mention «no marking») sont interdites dans les salles de gymnastique pour en protéger le revêtement. Les leçons de sport peuvent se dérouler à l'extérieur, durant les périodes de beau temps. Les élèves doivent posséder les affaires de gymnastique nécessaires (chaussures, vêtements de sport adéquats, linge, etc.).

Dès la 5^e année, les élèves sont tenu·e·s de se doucher après la leçon.



Départ d'un·e élève

Nous prions les parents qui déménagent de l'annoncer au plus vite à l'enseignant·e et au secrétariat, en indiquant leur nouvelle adresse, afin que l'éventuel changement de collège ou de centre scolaire puisse être fait à temps.

Objets trouvés

Les objets ou vêtements trouvés sont exposés dans les halls des collèges. Les vêtements non réclamés sont donnés régulièrement à des œuvres caritatives. Les objets de valeur trouvés sont à disposition au secrétariat ou en salle des maîtres.

Absence

Toute absence doit être annoncée au préalable à la·au·x titulaire·s de classe.



Congé des élèves

Dans la mesure du possible, nous vous prions de prendre des rendez-vous médicaux non-urgents pour votre enfant en dehors des heures d'école.

Sur demande formulée par écrit ou par oral, le·la titulaire de classe peut accorder jusqu'à 1 jour de congé, une seule fois par année scolaire.

Toutes les autres demandes de congé doivent être adressées par écrit à l'enseignant·e, au plus tard deux semaines avant le congé désiré. Le·La titulaire la transmet avec son préavis à la direction qui communique sa décision aux parents par écrit. Les congés ne sont accordés que pour des cas exceptionnels et en principe une seule fois pendant le cursus scolaire de l'enfant. Nous prions les parents de bien vouloir se référer au tableau des congés scolaires officiels (en fin de brochure), afin de planifier leurs vacances personnelles.

Les activités hors cadre (camps de ski, camps verts) sont obligatoires et ne peuvent pas être remplacées par des congés compensatoires. Elles font partie des activités scolaires régulières.

Aspects pédagogiques

Appui

L'appui est organisé sur décision de l'École. L'objectif visé est d'apprendre à l'élève à mieux s'organiser, à devenir plus efficace dans son travail et à améliorer les processus d'apprentissage.

Soutiens

Différents soutiens (par le mouvement, langagier, pédagogique) peuvent être offerts à l'élève qui rencontre certaines difficultés dans ses apprentissages.

Rattrapage

C'est un enseignement d'appoint assuré par l'École, à l'arrivée d'un-e élève provenant d'un autre canton ou de l'étranger, ou après une longue période d'absence. Sa durée est limitée dans le temps.



Mentorat

Le mentorat est une forme originale d'aide pédagogique destinée aux élèves dès la 7^e année, qui utilise les compétences d'autres élèves pour soutenir des camarades en difficultés. L'aide concerne le français, l'allemand, l'anglais et les mathématiques. Le mentorat se fait sous la supervision de deux enseignant-e-s.

Études surveillées – devoirs accompagnés

Ce service permet aux élèves de réaliser leurs devoirs en bénéficiant de conseils ou d'appuis fournis par un-e adulte.

Pour ces aides, une participation financière est demandée.

Aides pédagogiques

La rentrée scolaire d'août 2026 s'accompagne d'un changement important dans l'organisation des mesures d'aide et de soutien : les mesures BEP et les livrets de suivi sont remplacés par le plan des mesures (cf. « *Le plan des mesures remplace les mesures BEP* »). La direction est responsable de leur mise en œuvre dans le cadre fixé par le canton, en étroite collaboration avec le réseau de partenaires.

Classes spéciales

Elles sont destinées, en principe, aux élèves en âge du cycle 3, qui éprouvent de grandes difficultés à suivre l'enseignement en classe régulière. Par un travail individualisé et adapté aux possibilités des élèves, l'enseignement spécialisé a, comme objectif, de leur assurer les bases nécessaires pour entreprendre, par la suite, une formation professionnelle adéquate.

Nouvelles technologies

L'utilisation des appareils informatiques est soumise à un règlement que les titulaires et les élèves doivent respecter. Les réseaux informatiques sont protégés et surveillés. Chaque élève est responsable de l'usage de son mot de passe délivré par l'École. Les téléphones portables doivent être éteints et dans le sac d'école pendant les heures de classe et dans le périmètre scolaire.



Par année scolaire, l'éorén propose une activité de réflexion liée au concept Prévention&Ethique qui touche tous les élèves.

Sports-Arts-Études

Le concept "Sports-Arts-Études" a pour but de permettre aux élèves des cycles 2 et 3 de l'École obligatoire, reconnus de haut niveau sur le plan sportif ou artistique, de concilier l'accomplissement d'une scolarité répondant à leurs aptitudes avec la pratique intensive de leur discipline.

Dès la 5^e année, le concept est ouvert aux élèves pour les sports individuels et les activités artistiques. Dès la 7^e année, il est également ouvert aux élèves pour les sports collectifs. Un émolument de Fr. 200. -- est perçu pour la participation administrative.

Toutes les informations sont à disposition sur le site Internet de l'éorén :

[Programme SAE – éorén, école obligatoire région Neuchâtel](#)

Centre de la Côte

Rue du Lac 3 - case postale 88

2034 Peseux

Tél. 032 886 40 50

www.eoren.ch/centre-de-la-cote/

Directeur : Michael Stauffacher
Directeur adjoint cycle 1 : Raphaël Simon
Directeur adjoint cycle 2 : Nicolas Burgat
Directeur adjoint cycle 3 : Yann Muller

Centre des Terreaux

Rue des Terreaux 12 - case postale 2010

2001 Neuchâtel

Tél. 032 886 41 00

www.eoren.ch/centre-des-terreaux/

Directeur : Xavier Humair
Directrice adjointe cycle 1 : Marie-Claire Cand
Directeur adjoint cycle 2 : Hervé de Pury
Directrice adjointe cycle 3 : Sandra Droz

Centre du Mail

Avenue de Bellevaux 52 - case postale 392

2002 Neuchâtel

Tél. 032 886 41 50

www.eoren.ch/centre-du-mail/

Directeur : Cyril Pipoz
Directrice adjointe cycle 1 : Deborah Bagarozza
Directeur adjoint cycle 2 : Christophe Mironneau
Directeur adjoint cycle 3 : Miguel Rodriguez

Centre du Bas-Lac

Rue de Vigner 9

2072 Saint-Blaise

Tél. 032 886 42 00

www.eoren.ch/centre-du-bas-lac/

Directeur : Thierry Colomb
Directeur adjoint années 1 à 6 : Raphaël Brissat
Directeur adjoint années 7 à 11 : Xavier Decrauzat

Centre des Deux Thielles

Allée du 700°

2525 Le Landeron

Tél. 032 886 42 71

www.eoren.ch/centre-des-2-thielles/

Directeur : Jean-Claude Othenin-Girard
Directrice adjointe années 1 à 6 : Maïte Rodriguez Veuve
Directeur adjoint années 7 à 11 : Luca Schiavano

Cycle 3	11	11 ^e 20-21 périodes à niveau (FRA + MAT + ALL + ANG + SCN) + 15 périodes
	10	10 ^e 21 périodes à niveau (FRA avec LCA + MAT + ALL + ANG + SCN) + 12 périodes
	9	9 ^e 11 périodes à niveau (FRA et MAT) + 23 périodes
Cycle 2	8	8FR 31 périodes
	7	7FR 32 périodes
	6	6FR 28 périodes
	5	5FR 28 périodes
	4	4FR 27 périodes
Cycle 1	3	3FR 27 périodes
	2	2FR 20 périodes
	1	1FR 16 périodes

Sécurité

Assurance-accidents

Les élèves ne sont pas assuré-e-s contre les accidents à l'école. Tout accident sera directement annoncé auprès de l'assurance maladie-accident de l'élève par les parents.

Responsabilité civile

Toute déprédation causée aux bâtiments, aux mobiliers et au matériel, entraîne des frais de réparation à la charge de son auteur-trice.

L'élève qui cause un dommage engage la responsabilité des parents ou de son-sa représentant-e légal-e. L'assurance RC de la famille peut être un moyen de se protéger.

Patrouilleurs-euses scolaires à Marin

Des élèves de 6^e, par équipes de deux, fonctionnent comme patrouilleurs-euses pour aider leurs camarades à traverser la route (rues de la Gare et de la Fleur-de-Lys) et assurer ainsi au mieux leur sécurité.

Merci à chacun-e de se conformer à leurs instructions.



Éducation à la circulation

Les élèves reçoivent une éducation routière dispensée par des policiers de la brigade scolaire.

Baudriers

Les élèves de 1^e année reçoivent un baudrier à porter sur le chemin de l'école. Nous encourageons les parents des élèves de 2^e année à continuer de le faire porter à leur-s enfant-s. En 3^e année, les élèves reçoivent un gilet à capuche.

Pédibus

Marin-Epagnier

pedibus.latena@outlook.com

☎ 078 721 09 79

Enges

M. Bryan Buhrin

☎ 078 608 85 14



Parking

Les parents sont rendus attentifs au fait que les véhicules près des accès des collèges représentent un danger. Avant la classe et après les leçons, ils-elles éviteront de déposer les élèves et de donner rendez-vous à leur-s enfant-s aux abords immédiats des collèges.

Des contrôles par la sécurité communale ont lieu afin de lutter contre ce phénomène qui reste malheureusement trop fréquent.

D'autre part, les accès aux bâtiments scolaires doivent être laissés libres pour permettre le passage de véhicules prioritaires (ambulance, pompiers, ...).

Nous encourageons vivement les parents à inciter leur-s enfant-s à venir à l'école à pied.

Planches, patins à roulettes et trottinettes

La pratique de la planche, patins, chaussures à roulettes, trottinette et vélo n'est pas autorisée, ni dans la cour de récréation, ni dans le collège. Les trottinettes et les vélos seront laissés aux endroits prévus à cet effet pendant les heures d'école. Les vols et les dégâts ne sont pas couverts.



Récréations

Les élèves ne sortent pas du périmètre de la cour d'école.

Les parents n'entrent pas dans le périmètre scolaire.

Service socio-éducatif, médecine, hygiène, santé

Le service socio-éducatif (SSE)

Le service socio-éducatif est investi par l'école d'une mission d'aide auprès des enseignant·e·s, des élèves et de leur famille. Il intervient généralement sur mandat de la direction à la suite du signalement d'une situation scolaire ou familiale difficile dans un cadre général de prévention de l'échec ou de difficultés scolaires. Lors de situations pouvant compromettre le bon déroulement de la scolarité, le service socio-éducatif peut offrir une écoute et un soutien aux élèves, seul·e·s ou avec leurs parents, et à l'aux enseignant·e·s. Il adapte son action selon la problématique et propose des mesures concrètes qui peuvent prendre différentes formes : suivi de l'élève en entretien ou en classe, accompagnement socio-éducatif de l'élève et de la famille, écoute, conseil et orientation vers les différents services spécialisés, etc.

Conseillères socio-éducatives : (années 1 à 6) : **Mme Agnès Miaz** ☎ 078 646 95 36
(années 7 à 11) : **Mme Malika Cofrancesco** ☎ 079 731 78 16

Médiation

Il s'agit d'un espace de parole auquel les élèves de 7-8 peuvent s'adresser, en toute discrétion et confidentialité.

Le Service de Prévention et de Promotion de la Santé (SPPS)

Est composé d'infirmières et de médecins scolaires, ainsi que d'assistantes dentaires.

Infirmière scolaire : **Mme Carine Escoffier** ☎ 079 367 88 24

Le travail des infirmières scolaires s'organise sur quatre axes :



Contrôles de dépistages des élèves durant leur scolarité (selon l'âge : audition, vue, poids, taille).



Education à la santé en dispensant des cours sur différents sujets adaptés à l'âge (prévention soleil, sommeil et écrans, alimentation, émotions et secrets, exposition « Mon corps est à moi ! », premiers secours...).



Gestion de manière confidentielle des documents fournis par les pédiatres et mise à jour des documents administratifs. Au cycle 3, en 10^e année, proposition de la vaccination contre le papillomavirus dans le cadre scolaire.



Gestion de la médecine dentaire.

Malgré le suivi médical régulier de votre enfant, l'infirmière scolaire est à disposition pour répondre à vos questions.

Un contrôle médical complet (avec vaccination) est recommandé selon le carnet de santé à 6 ans, à 11 ans et à 14 ans. Il est conseillé de faire ce contrôle chez le médecin traitant de votre enfant. Un certificat médical sera demandé en 2^e, en 7^e et en 10^e années.

A défaut de certificat, le médecin scolaire se chargera d'effectuer un contrôle gratuitement (sans vaccination) en 3^e, 8^e et 11^e années. Il se tient, par ailleurs, à la disposition des élèves pour les questions relatives à leur santé, et ceci de manière confidentielle.



Des leçons de prophylaxie dentaire sont dispensées chaque année dans les classes pour les élèves des années 2, 3, 4 et 5.

Un dépistage dentaire est organisé annuellement pour les élèves des années 3 à 11 n'ayant pas retourné l'attestation complétée par leur médecin-dentiste.

Dentistes scolaires : Mme Trujillo Chlebny à Marin, la clinique Adent à Marin-Centre, la clinique Panadent à Saint-Blaise

Service de Prévention et Promotion de la Santé – Rue de la Rebatte 1 – 2068 Hauterive
T 032 886 40 15 – eoren.spps@rpn.ch

Poux

Malgré une hygiène rigoureuse, il se peut que votre enfant attrape des poux. En cas de découverte de ce parasite dans la chevelure de votre enfant, il est important de prendre contact avec le-la titulaire de classe et de procéder sans attendre à un traitement local (shampooing). Des instructions écrites seront distribuées en cas de besoin.



Santé

Lors de camps de sport, joutes sportives ou excursions, les enseignant·e·s prient les parents de les renseigner en cas de maladies particulières de leur enfant (par ex. : allergies, asthme, épilepsie, diabète, etc.), de régimes ou de traitements nécessitant l'administration de médicaments.

Il est évident que la plus grande discrétion leur est assurée à ce sujet.

"Mon corps est à moi !"

Durant l'année scolaire, une exposition interactive est mise sur pied pour les élèves de 5^e année. Elle est animée par des personnes dûment formées et parrainée par la Fondation suisse pour la Protection de l'Enfant.

Orthophonie-logopédie

La logopédie est une profession qui a pour but de prévenir, d'évaluer, traiter et d'étudier les troubles de la communication, de la parole, du langage oral et écrit, des fonctions oro-myo-fonctionnelles, de la cognition mathématique et des habiletés cognitives impliquées dans ces différentes activités. Dans certains cantons romands et en France, elle porte le nom d'orthophonie.

Les représentant·e·s légaux·ales peuvent directement prendre contact avec un·e orthophoniste-logopédiste de leur région sans avoir un « bon » de leur médecin.

L'orthophoniste-logopédiste les mettra sur sa liste d'attente et prendra contact avec eux dès que possible.

1. La première étape est le bilan : parfois il s'agit juste d'un entretien ou parfois, cela peut prendre plusieurs séances. Le but est d'évaluer les difficultés de l'enfant et de décider ensemble s'il-elle a besoin d'un accompagnement et sous quelle forme.

Le formulaire de demande de prestations établi par l'OESN (Office de l'enseignement spécialisé du canton de Neuchâtel) n'est pas obligatoire pour débiter un bilan, il se remplira par la suite au besoin.

2. La deuxième étape est le suivi orthophonique-logopédique qui peut avoir lieu après le bilan. Il est d'une durée très variable selon les situations et les difficultés.

Vous pouvez à tout moment interrompre un bilan ou un suivi orthophonique-logopédique si vous le souhaitez.

Le financement de l'orthophonie-logopédie :

Bilan et/ou prise en charge courte ou irrégulière sans demande à l'OESN (critères non atteints) :

- △ 0-12 ans : la commune de Laténa prend en charge financièrement la totalité du bilan (au maximum 16 quarts d'heure) et ensuite la prise en charge à hauteur de 60%, le reste étant à la charge des représentant·e·s légaux·ales.
- △ 13-20 ans : la commune de Laténa prend en charge financièrement à hauteur de 60%, le bilan et la prise en charge, le reste étant à la charge des représentant·e·s légaux·ales.

Bilan et prise en charge avec demande à l'OESN (critères atteints) :

- △ 0-20 ans : l'OESN prend en charge financièrement le bilan et le suivi selon les règles établies.

<https://logopedie.ch/#logopedie>

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Il est représenté par des conseiller·ère·s en orientation qui sont à la disposition des directions, des élèves et des familles. Ce service peut donner des préavis sur le report de scolarisation à 4 ans, sur une intégration d'élèves venant d'un autre canton, voire d'un autre pays, sur une réorientation éventuelle des élèves en difficulté. Il offre un soutien aux élèves pour l'élaboration de leurs projets scolaires et professionnels.

Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)

L'AEMO est un service éducatif ambulatoire qui s'adresse à des jeunes de 4 à 18 ans ainsi qu'à leurs parents, vivant dans leur milieu naturel, rencontrant des difficultés éducatives, scolaires, sociales, professionnelles, familiales.

Centre neuchâtelois de psychiatrie pour enfants et adolescents (CNPea)

Le CNPea intervient pour les enfants et les adolescent·e·s qui présentent des difficultés de développement, et/ou de comportement, ou des troubles psycho-affectifs. Il conseille les parents et les professionnels préoccupés par les difficultés d'enfants et d'adolescent·e·s.

Religion

Les cours de religion sont donnés en dehors de l'horaire scolaire et sont facultatifs. Tous les renseignements concernant ces cours vous sont fournis par les délégué·e·s des églises.

Commune de Laténa

La commune soutient l'achat des abonnements de bus :

<https://commune-latena.ch/page/subvention-onde-verte>

Elle subventionne, sous condition, les traitements dentaires et orthodontiques :

<https://commune-latena.ch/page/subvention-soins-dentaires>

Téléphones portables et autres appareils électroniques

L'utilisation des téléphones portables et autres appareils électroniques (par exemple, les montres connectées) **est interdite** dans tous les bâtiments, y compris dans le périmètre scolaire.

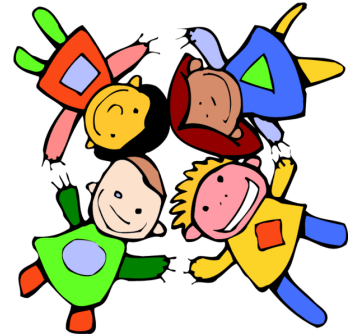
Si un·e élève doit être en possession d'un de ces appareils, ce dernier sera éteint et dans le sac d'école.

Si un·e élève venait à enfreindre tout de même ce règlement, son appareil serait saisi et rendu à la fin du temps scolaire.



Fêtes scolaires

- *Le Noël d'Enges* : 17 décembre 2026
- *La Fête des Vents d'Enges* : mi-mai 2027
- *La Fête scolaire de Marin* : 25-26 juin 2027
- *La Fête de la Jeunesse de Saint-Blaise* : 26 juin 2027
- *La Kermesse de Wavre* : 26 juin 2027



Les bénéfices enregistrés lors de ces différentes Fêtes permettent d'alimenter les fonds scolaires des villages, qui financent une partie des activités de l'École (camps de ski, journées sportives, camps verts, journées pédagogiques, courses d'école, spectacles, ...).

Sports d'hiver ou camps

Journées de sport ou camp (d'hiver ou d'été) :

Pour les classes des années 1 à 6, des journées de sport ou un camp (d'hiver ou d'été) peuvent être organisés.

Camps de ski :

Pour les classes des années 7 et 8 (Collèges de Vigner à Saint-Blaise) :

- du 7 au 11 décembre 2026 dans les Alpes (lieu à définir)



Équipement : du matériel peut être mis à disposition. Nous vous prions de vous référer aux circulaires relatives au camp de ski ou aux journées de ski.

Plan des vacances scolaires 2026-2030

Service de l'enseignement obligatoire

Années scolaires	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
	2026	2027	2028	2029
Rentrée scolaire	LU 17 août	LU 16 août	LU 21 août	LU 20 août
Lundi du Jeûne fédéral	LU 21 sept.	LU 20 sept.	LU 18 sept.	LU 17 sept.
Vacances d'automne	du LU 5 oct. au VE 16 oct.	du LU 4 oct. au VE 15 oct.	du LU 9 oct. au VE 20 oct.	du LU 8 oct. au VE 19 oct.
Jour de rentrée	LU 19 oct.	LU 18 oct.	LU 23 oct.	LU 22 oct.
Vacances d'hiver	du LU 21 déc. au VE 1 janv.	du JE 23 déc. au VE 7 janv.	du LU 25 déc. au VE 5 janv.	du LU 24 déc. au VE 4 janv.
	2027	2028	2029	2030
Jour de rentrée	LU 4 janv.	LU 10 janv.	LU 8 janv.	LU 7 janv.
Vacances du 1 ^{er} mars	du LU 1 ^{er} mars au VE 5 mars	du LU 28 févr. au VE 3 mars	du LU 26 févr. au VE 2 mars	du LU 25 févr. au VE 1 ^{er} mars
Jour de rentrée	LU 8 mars	LU 6 mars	LU 5 mars	LU 4 mars
Vendredi Saint	VE 26 mars	VE 14 avril	VE 30 mars	VE 19 avril
Pâques	DI 28 mars	DI 16 avril	DI 1 ^{er} avril	DI 21 avril
Lundi de Pâques	LU 29 mars	LU 17 avril	LU 2 avril	LU 22 avril
Vacances de printemps	du VE 26 mars au VE 9 avril	du LU 10 avril au VE 21 avril	du VE 30 mars au VE 13 avril	du LU 15 avril au VE 26 avril
Jour de rentrée	LU 12 avril	LU 24 avril	LU 16 avril	LU 29 avril
Fête du travail	SA 1 ^{er} mai	LU 1 ^{er} mai	MA 1 ^{er} mai	ME 1 ^{er} mai
Ascension	JE 6 mai	JE 25 mai	JE 10 mai	JE 30 mai
Vendredi de l'Ascension	VE 7 mai	VE 26 mai	VE 11 mai	VE 31 mai
Pentecôte	DI 16 mai	DI 4 juin	DI 20 mai	DI 9 juin
Lundi de Pentecôte	LU 17 mai	LU 5 juin	LU 21 mai	LU 10 juin
Vacances d'été	du LU 5 juillet au VE 13 août	du LU 10 juillet au VE 18 août	du LU 9 juillet au VE 17 août	du LU 8 juillet au VE 16 août
Jour de rentrée	LU 16 août	LU 21 août	LU 20 août	LU 19 août

Nous espérons que vous découvrirez dans ce fascicule tous les renseignements utiles que vous cherchez.

Si cela n'est pas le cas, n'hésitez pas à contacter le secrétariat, la direction d'école ou le-la-les titulaire-s de classe de votre enfant. Les numéros de téléphone correspondants se trouvent au début du fascicule dans les adresses utiles.



Vous retrouvez des informations complémentaires sur le site du Centre :

<https://www.eoren.ch/centre-du-bas-lac/>



PRONOTE (Centre du Bas-Lac)

<https://pronote.rpn.ch/baslac>



D'autres renseignements sur l'école sont disponibles à ces adresses :

La Convention scolaire romande (CSR)

www.ciip.ch

Le plan d'études romand (PER)

www.plandetudes.ch

Les moyens d'enseignement romand (MER)

www.irdp.ch

La scolarité neuchâteloise

www.ne.ch

Le réseau pédagogique neuchâtelois

www.rpn.ch

Formulaire de demande de congé à l'attention des représentants légaux

Ce document doit être retourné au secrétariat du Centre concerné au minimum 10 jours avant la date du congé.

Elève

Nom : Prénom :
Adresse :
Classe :
Centre scolaire :
Titulaire de classe/groupe :
Date et durée du congé :
Motif (à développer) :
.....
.....
Lieu et Date :
*Signature des représentants légaux :

RAPPEL : Un congé ne doit, en principe, pas servir à anticiper ou prolonger les vacances scolaires et les jours fériés selon l'article 11, alinéa 2 du Règlement général de discipline scolaire.

Décision

☐ Demande acceptée ☐ Demande refusée

Fratrie : ☐ Non ☐ Oui (☐ C1 nom : ☐ C2 nom : ☐ C3 nom :)

Remarques :

Lieu et date :

Signature direction :

**En cas de signature d'un des deux parents, lorsque les père et mère sont tous deux détenteurs de l'autorité parentale, la direction présume de bonne foi que chaque parent agit avec le consentement de l'autre selon l'article 304, alinéa 2 du Code civil suisse.*